



VILLE DE PARMAIN (95620)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

N° 2020/01

<b>Date de Convocation :</b> 21/01/2020	<i>L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier, à 19 heures 05, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de Madame Nicole DODRELLE, maire de Parmain.</i>
<b>Date d'affichage</b> /02/2020	
<b>Nombre de Conseillers</b> En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25	<b>PRÉSENTS :</b> Michel Manchet, Sylvie Aubert-Druel, François Kisling, Didier Ponnet, Dominique Mourget, Alain Wambecke, Emilie Portier, Christophe Faucomprez, Martine Desry, Patrice Lusardi, Frédéric Landrin, Gérard Besset, Fabienne Defosse, Jean-Pierre Amirault, Marie-Suzanne André, Dominique Cluzet, Sandrine Cocheteux, Christian Wagner, Annick Malherbe. <b>ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :</b> Michèle Bouchet donne pouvoir à Dominique Mourget, Renée Bou-Anich donne pouvoir à Martine Desry, Isabelle Gourbeault donne pouvoir à François Kisling, Caroline Chazal-Mathieu donne pouvoir à Didier Ponnet, Laurent Delaleu donne pouvoir à Nicole Dodrelle. <b>ABSENTES EXCUSEES :</b> Virginie Guillaumé, Anne-Marie Mennel.
<b>Monsieur Dominique Cluzet a été désigné Secrétaire de Séance.</b>	

**OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2020**

En application de l'article L2312.1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un débat a lieu en Conseil municipal sur les orientations générales.

*Madame le Maire* présente le rapport d'orientations budgétaires 2020.

Le conseil municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires présentées,

- ⇒ **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2020,
- ⇒ **DIT QUE** le ROB (rapport sur les orientations budgétaires) 2020 sera consultable sur le site de la ville.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Nicole DODRELLE,

Maire de PARMAIN